

## Accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

### *Plan pluriannuel d'accessibilité*

Le Plan pluriannuel d'accessibilité de Bayshore est une approche adaptée à notre conformité générale à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Notre plan et notre politique seront revus annuellement afin d'assurer qu'ils sont conformes aux exigences de cette Loi. Des copies de ce plan et de notre politique doivent se retrouver sur notre site Web pour examen interne et externe.

### Calendrier du plan

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2012

On exige de fournir un service à la clientèle accessible :

- en formant notre personnel afin de servir tous les clients qui ont un handicap;
- en accueillant les animaux d'assistance et les personnes de soutien;
- en ayant en place une politique d'accessibilité afin que les employés et les clients sachent à quoi s'attendre;
- en rendant les renseignements relatifs aux urgences et à la sécurité publique accessibles sur demande (p. ex., plans d'évacuation ou brochures);
- en fournissant sur demande des renseignements d'urgence personnalisés aux employés qui ont un handicap.

Soumettre un rapport de conformité avant le **31 décembre 2012**.

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2014

Soumettre un deuxième rapport de conformité avant le **31 décembre 2014** en plus :

- De détenir des politiques relatives à l'accessibilité afin d'atteindre les objectifs en matière d'accessibilité, et en parler aux employés et aux clients;
- D'avoir en place un plan pluriannuel d'accessibilité qui décrit ce qui devra être fait pour répondre aux exigences en matière d'accessibilité maintenant et à l'avenir, et l'afficher sur le site Web;
- De penser à l'accessibilité lors de l'achat ou de la conception de kiosques libre-service.
- De mettre à jour les anciens sites Web afin qu'ils soient accessibles, et s'assurer que les nouveaux sites Web et tout nouveau contenu Web le soient également.

Création : Novembre 2014

Révision :

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2015

- [Former le personnel à propos des lois ontariennes sur l'accessibilité.](#)
- S'assurer que les sondages, les cartes commentaires ou autres processus de rétroaction (PDF) sont accessibles sur demande.

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2016

- Rendre les informations publiques accessibles sur demande.
- Rendre plus accessibles les pratiques relatives à l'emploi, notamment le processus d'embauche, la rétention du personnel, ainsi que les occasions d'avancement professionnel fournies à tous les employés.

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2017

- Construire les nouveaux espaces publics ci-dessous ou réaménager les anciens afin qu'ils soient accessibles :
  - aires de restauration extérieures à usage public (p. ex., aires de repos et haltes routières);
  - chemins de circulation extérieurs (p. ex., trottoirs et bateaux de porte);
  - aires de stationnement;
  - comptoirs de services, guides de file d'attente permanents et salles d'attente avec sièges fixes.
- Entretien des éléments accessibles des espaces publics.

Soumettre un rapport de conformité avant le **31 décembre 2017**.

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Soumettre un rapport de conformité à l'accessibilité en ligne d'ici le 31 décembre 2020.

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Rendre tous les sites Web et le contenu Web accessibles.

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Soumettre un rapport de conformité à l'accessibilité en ligne d'ici le 31 décembre 2023.

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2025

L'Ontario est une province accessible.

Création : Novembre 2014

Révision :